

Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

Séance du 12 Mars 2013

L'an deux mille treize et le douze mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

Date de la convocation : le 05 Mars 2013

Mr Sylvain ROGER est proposé secrétaire de séance.

Titulaires présents: Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Frédérique ORSINI, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Anthony JEANSON, Muriel RENAULT (Suppléante de Jean-Marie ROSSIGNON), Evelyne DIDON, Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Pascal SONGY (Suppléant de Chantal FERRE), Ghislain CHEVALIER.

Suppléants présents: Claude SALLET, Laurence DETOUR, Claudine BRULHART, Sandy DHEURLE, Audrey SCHULLER.

Excusés: Jean-Marie ROSSIGNON, Chantal FERRE, Patrice BIERI, Marc DEFORGE, Luc MILLON, Florence MAURY, Christian SCHOENTGEN.

Approbation du Compte rendu de la réunion du 14 Février 2013:

Dans la rubrique Affaires Scolaire/ Rythmes scolaires, il faut inscrire: « Les activités périscolaires devront alors être prises en charge par la CCVC pendant ces 45 minutes (au lieu de 30 minutes) quotidiennes ».

Dans DETR 2013, il faut lire : « Le principe des fonds de concours reste inchangé, car le projet conserve son intérêt intercommunautaire ».

Résultat du vote : Pour : 15/18
Contre : 0/18
Abstention : 3/18

FUTURE INTERCOMMUNALITE

Délibération N°04-2013 - Statuts et représentativité de la nouvelle intercommunalité

Le Président rappelle à l'assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne a été arrêté par le Préfet le 9 décembre 2011. Ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Mont de Noix, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie, de la Communauté de Communes de la Guenelle et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole. La nouvelle intercommunalité regroupera 25 communes pour une population totale de 6 676 habitants (INSEE populations légales 2010 au 1^{er} janvier 2013).

Par arrêté du 26 novembre 2012, Monsieur le Préfet a fixé le périmètre de la future Communauté de Communes fusionnée qui englobera les 25 communes.

Le président rappelle également que d'un commun accord, les 4 CC ont fait le choix d'harmoniser leurs compétences ainsi que la représentativité des communes membres, afin d'exercer dès le 1^{er} janvier 2014 les mêmes compétences à l'échelle du territoire des 25 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire:

- **décide** de modifier, **à compter du 1^{er} janvier 2014**, les statuts de la Communauté de Communes sur les points suivants : les compétences et la représentativité des communes membres,
- **adopte les compétences** de la Communauté de Communes telles qu'annexées à la présente délibération.
- **fixe la représentativité** des communes membres à la Communauté de Communes comme suit :

√ Du 1er janvier 2014 à la date de renouvellement des conseils municipaux 2014

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
ECURY SUR COOLE	3	3
NUISEMENT SUR COOLE	3	3
BREUVERY SUR COOLE	3	3
SAINT QUENTIN SUR COOLE	2	2
CERNON	2	2
COUPETZ	2	2
FAUX-VESIGNEUL	3	3

√ A compter de la date de renouvellement des conseils municipaux 2014

- * Communes dont la population est comprise entre 1 et 250 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- * Communes dont la population est comprise entre 251 et 500 habitants : 2 délégués titulaires,
- * Communes de plus de 500 habitants : 3 délégués titulaires.

- **consulte** ses communes membres sur les nouveaux statuts,
- **rappelle** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Résultat du vote : Pour : 18/18
 Contre : 0/18
 Abstention : 0/18

AFFAIRES SCOLAIRES

-Réforme des rythmes scolaires :

La décision de mettre en place la réforme ou la reporter en 2014 doit être prise pour le 31 Mars 2013 au plus tard. La commission scolaire s'est réunie le 06 mars 2013 pour poursuivre la réflexion sur ce sujet, et reste favorable au maintien de la garderie et de l'étude et à la gratuité de ces services.

Une enquête va être lancée auprès des familles afin de connaître leurs souhaits et leurs besoins sur l'organisation des mercredis après la classe (retour au bus, cantine, service extrascolaire le mercredi après-midi...).

Le coût de la réforme représente environ 200€ par enfant si la cantine n'est pas assurée le mercredi midi, et 250€ par enfant si un service de cantine est proposé ce même jour.

Une rencontre a eu lieu le 11 mars 2013 entre les membres de la commission scolaire, les représentants des Parents d'élèves, les présidentes des associations locales et les enseignants. Ces derniers souhaitent que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) aient lieu après les cours, et désirent continuer à assurer les études surveillées. Il faudra s'organiser pour que des agents soient présents pendant le créneau horaire de 15h45 à 16h30, en utilisant leurs compétences.

Le SMTS a informé la CCVC des horaires de transport possible le mercredi matin : arrivée à l'école à 08h40, sortie de l'école à 10h50. Ces horaires sont dus au ramassage des collégiens et lycéens qui ne peuvent en aucun cas être modifiés avant 2014. Cependant, ils ne permettent pas d'assurer les 3 heures de cours prévues par la réforme des rythmes scolaires.

Un vote de principe est effectué auprès de tous les délégués présents, pour poursuivre la mise en application de la réforme à la rentrée 2013 :

Résultat du vote : Pour : 20/23
 Contre : 2/23
 Abstention : 1/23

La commission va poursuivre sa réflexion, et le Président prendra contact avec le service Transports et Mobilité du Conseil Général afin de trouver une solution aux horaires de passage du car le mercredi.

GYMNASSE

La commission s'est réunie le 11 Mars 2013 avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (ACP) et l'architecte (Mr MICHEL). Le projet prend forme, l'architecte a présenté un première esquisse.

L'appel d'offres sera lancé à la fin du mois. Le délai de construction est de 8 semaines environ.

La commission budget propose d'adresser des dossiers de demande de subventions au Conseil Régional, à la DRJSCS (Jeunesse et Sports), et au Député Charles de Courson sur sa réserve parlementaire.

Résultat du vote : Pour : 17/18

Contre : 0/18

Abstention : 1/18

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET COMMISSIONS

-Commission Projets :

* Mme le Maire de Faux-Vésigneul présente le projet de création d'une ZDE sur le territoire de Faux-Vésigneul. Un permis de construire a été déposé en février 2012 pour 12 éoliennes. Il y a possibilité d'ajouter 3 machines à ce projet à condition de créer une ZDE spécifique. La commune de Faux-Vésigneul sollicite la CCVC pour la création de cette petite zone. Une enquête publique aura lieu et concernera les communes et Communautés de Communes alentour.

* La fusion des 4 Communautés de Communes implique que l'effectif dépassera 50 agents. A partir de ce seuil, les collectivités doivent mettre en place leur propre comité technique paritaire (CTP), auparavant assuré par le Centre de Gestion de la Marne.

-Commission Budget :

L'état des impayés auprès de la CCVC est de 27 125.63€.

La trésorerie de Châlons Banlieue enverra des relances aux personnes concernées.

-SCOT :

Une réunion organisée par le Pays de Châlons a dressé le bilan du travail effectué par les commissions du conseil de développement en 2012, et évoqué ses projets pour 2013.

Le comité syndical du SCOT a présenté son compte administratif 2012 et voté son budget prévisionnel 2013. La cotisation 2013 des collectivités auprès du syndicat est fixée à 3,38€ par habitant.

QUESTIONS DIVERSES

- Les sacs jaunes commandés par les communes sont disponibles à la mairie de Coupetz.

Prochaines réunions:

* **Conseil école** maternelle : Mardi 19 Mars à 18h00 à l'école

* Commission **Scolaire** interco : Mercredi 20 Mars à 20h30 à l'école de Mairy sur Marne

* Commission **Scolaire** : Jeudi 21 Mars à 20h30 à l'école

* Commission **Gymnase** : Mardi 26 Mars à 20h30 à l'école

* Commission **Budget** : Mercredi 27 Mars à 20h30 à Coupetz

* Assemblée **Plénière** extraordinaire: Jeudi 28 Mars à 20h30 à Coupetz (sous réserve)

* **Conseil école** primaire : Vendredi 29 Mars à 18h15 à l'école

* Commission **Budget** : Mardi 02 Avril à 20h30 à Faux (sous réserve)

* Commission **Environnement** Interco : Jeudi 25 Avril à 20h30 à Togny aux Boeufs

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 09 Avril 2013** à 20h30 à Coupetz.